

BULLETIN DE COTISATION 2025

COTISATIONS	TARIF H.T.	T.V.A.	MONTANT T.T.C.
COTISATION INDIVIDUELLE :			
• Cotisation individuelle 2025	125.00 €	25.00 €	150.00 €
• OU Cotisation 1ere adhésion OMGA	58.33 €	11.66 €	70,00 €
• OU Cotisation Micro BNC* / BIC	58.33 €	11.66 €	70,00 €
• OU Cotisation Auto-Entrepreneur	16,67 €	3,33 €	20,00 €
<u>Une seule cotisation est à régler en fonction de votre option fiscale</u>			
		TOTAL T.T.C.

Note : *Adhérents ne déposant pas de déclarations fiscales professionnelles 2035 à la fin de l'année

[Règlements par carte bancaire directement sur notre site internet :](https://www.aga-ps.com/boutique/)
<https://www.aga-ps.com/boutique/>

COTISATION A REGLER AU PLUS TARD LE 15/02/2025

Par défaut, vous bénéficiez de l'adhésion avec agrément fiscal si vous êtes en régime Micro-BNC (chiffre d'affaires inférieur à 77 700 €) et si vous déposez une déclaration 2035.

Pour les autres adhérents qui souhaitent explicitement bénéficier de l'agrément fiscal et de l'envoi du compte rendu de mission à l'administration fiscale, merci de cocher la case suivante :

Oui, je souhaite bénéficier de l'agrément fiscal.

NB : Si vous ne cochez pas l'option d'agrément fiscal, vous relevez d'un examen préventif de vos déclarations 2035 : Audit technique de la 2035, contrôle de la TVA (si vous êtes assujetti) contrôle des charges sociales.